

BREXIT

LES 10 MEILLEURES
PRATIQUES

BREXIT

Les 10 meilleures pratiques by CEVA

1 Anticipez

Analysez vos flux

Définissez les lieux de départ et d'arrivée ainsi que les points de transit

Identifiez les régimes douaniers et les représentants en douane dans les pays de départ et de destination

Identifiez les modes de transport (rail, route ...) et les types de transport (LTL, FTL, conteneur...)

Vérifiez la conformité douanière de vos opérations

Vérifiez si vos équipes peuvent gérer vos déclarations en douane

Vérifiez si vous disposez des outils informatiques douane nécessaires et des licences d'exportation (si requis)

Vérifiez si les conditions commerciales de vos contrats sont conformes à la réglementation

BREXIT

Les 10 meilleures pratiques by CEVA

2 Choisissez le bon Incoterm®

**ÉVITEZ
LES INCOTERMS®**

~~EXW~~

~~DDP~~

La déclaration d'exportation incombe à l'acheteur.
En cas de contrôle fiscal, l'acheteur ne pourra pas justifier la vente hors TVA par une preuve d'export

La déclaration d'importation incombe au vendeur.
Le vendeur ne contrôle pas les risques liés à l'importation dans un pays où il n'est pas établi et sera responsable en cas de non-conformité

**Vous devez maîtriser vos déclarations
d'exportation ou d'importation**

**PRIVILÉGIEZ
LES INCOTERMS®**

FCA

DAP

BREXIT

Les 10 meilleures pratiques by CEVA

3 Identifiez vos codes douaniers et vos origins pour bénéficier du TCA / ACC*

Obligatoire pour toute opération douanière

Vérifiez si vous pouvez bénéficier de l'origine préférentielle pour éviter ou réduire le paiement de droits de douane

Si vous achetez des marchandises d'origine UE ou Grande-Bretagne, assurez-vous que vos fournisseurs soient en mesure de vous fournir une preuve d'origine conformément à l'ACC (ANNEXE ORIG-1 à 4)

Pour obtenir une validation réglementaire, demandez un RTC (Renseignement Tarifaire Contraignant) **et/ou** un RCO (Renseignement Contraignant sur l'Origine)

* Trade and Cooperation Agreement / Accord de Commerce et de Coopération

BREXIT

Les 10 meilleures pratiques by CEVA

4 Communiquez avec votre écosystème

La déclaration d'importation anticipée britannique est obligatoire avant de quitter l'UE ; le processus d'importation à la frontière doit être anticipé (pas d'espace pour s'arrêter, sauf pour les contrôles)

Les déclarations d'exportation doivent être fournies au transporteur avant le passage de la frontière

En fonction des Incoterms, vous devrez fournir les données et les documents appropriés à votre fournisseur, agent en douane, transporteur ou client

Sécurisez votre traversée : sans les bons documents, vos expéditions seront bloquées

BREXIT

Les 10 meilleures pratiques by CEVA

5 Préparez-vous pour le GVMS*

Vérifiez si vos transporteurs sont inscrits au GVMS afin de déclarer les traversées et d'obtenir un GMR (Goods Movement Record)

Selon les Incoterms, fournissez vos factures et documents douaniers au transporteur, au fournisseur ou au client

Assurez-vous que votre agent en douane britannique connaît le point d'entrée/sortie britannique prévu par votre transporteur : la procédure de déclaration en douane peut varier

Le transporteur pourra avoir besoin des déclarations d'exportation/importation de la Grande Bretagne, du transit, de l'EXS, du carnet TIR/ATA,... pour obtenir un GMR avant la traversée dans les deux sens

* Goods Vehicle Movement Service (Système IT britannique utilisé pour automatiser les contrôles de données aux frontières de la GB en utilisant un modèle de déclaration anticipée)

BREXIT

Les 10 meilleures pratiques by CEVA

6 Bénéficiez de l'autoliquidation de la TVA sur import

Autorisé dans certains pays européens (FR, CZ, PL, BE, etc.) et en Grande-Bretagne

Peut être soumis à l'approbation des autorités douanières locales de l'UE, en fonction de plusieurs critères ; facultatif en Grande-Bretagne

Gains de trésorerie

7 Assurez la conformité des factures d'exportation

Prêtez attention aux clauses juridiques figurant sur vos factures commerciales

Les marchandises expédiées depuis l'UE vers la Grande-Bretagne ne sont plus des livraisons intracommunautaires, mais des exportations.

L'article 146 de la directive 2006/112/CE concernant les opérations d'exportation hors de l'UE s'applique et son équivalent en droit anglais est la section 30(8) de la loi sur la TVA de 1994.

BREXIT

Les 10 meilleures pratiques by CEVA

8 Anticipez les flux d'import-export d'emballages réutilisables

Des formalités douanières sont requises pour les emballages mais vous pouvez parfois bénéficier de facilitations telles que la déclaration verbale

Possibilité de solutions temporaires d'import-export ou d'accords de libre circulation

Demandez des simplifications à votre bureau de douane local

9 Confiez la gestion de votre TVA à un expert

L'application des règles de TVA depend des pays

Selon les pays de l'UE et les situations, l'enregistrement des numéros de TVA peut devoir être géré par un représentant fiscal établi dans l'Union européenne (27)

Possibles gains financiers et de trésorerie

BREXIT

Les 10 meilleures pratiques by CEVA

10 Préparez-vous pour les prochaines étapes : SPS & ENS*

Pour l'importation de marchandises SPS en Grande-Bretagne, depuis le 1^{er} janvier 2022, une notification préalable est obligatoire

Report des échéances à fin 2023

* SPS: Sanitaire & Phytosanitaire ; ENS: Déclaration sommaire d'entrée



**LET'S
WORK
TOGETHER
& MAKE IT
HAPPEN**